



Rapporteur : Joseph EL GHARIB
Pôle Finances

**Commission Finances, Développement économique, Ressources humaines,
Culture et Patrimoine, Événementiel, Vie associative du 10 avril 2025**

Rapport n° 4

Objet : Examen du budget supplémentaire au Budget Primitif 2025

Le budget supplémentaire est présenté conformément aux dispositions de l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales. Il a pour objectif de compléter les prévisions inscrites au budget primitif, en y intégrant le résultat de l'exercice précédent, et d'inscrire les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Ce budget supplémentaire 2025 porte donc sur :

- 1) Des opérations comptables qui vont affecter les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement pour un montant total de 116 000 €.
- 2) Des opérations comptables qui vont affecter les dépenses et les recettes de la section d'investissement pour un montant total de 10 934 121 €.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A1a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 116 000 € (Chapitre 65)

➤ +116 000 € pour le paiement de la contribution AUTOLIB à l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées, anciennement Syndicat Autolib Vélib Métropole, dans le cadre du contentieux qui l'oppose au groupe Bolloré.

A1b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 116 000 € (Chapitres 731, 75 et 002)

- - 253 000 € qui correspond au prélèvement que l'Etat va opérer sur la fiscalité, au titre du Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités (DILICO).
- + 300 000 € qui correspond au remboursement, par l'assureur, des dépenses engagées par la Ville pour la remise en état de la salle de l'Agoreine.
- +69 000 € qui correspond à la part du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui sera affecté à la section de fonctionnement de l'exercice 2025.

La section de fonctionnement est équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

B1a) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 10 934 121 € (Chapitres 001 et 23)

- +2 029 548,81 € qui correspond au déficit 2024 de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2025.
- + 360 000 € de dépenses liées à l'aménagement et au verdissement place Condorcet.
- + 300 000 € de dépenses pour la remise en état de la salle de l'Agoréine.
- + 4 203 181,93 € de dépenses de construction du groupe scolaire de la Faïencerie.
- + 4 041 390,26 € qui correspond aux crédits en dépenses d'investissement, de l'exercice 2024 reportés sur l'exercice 2025.

B1b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 10 934 121 € (Chapitre 1068 et reports de crédits)

- + 2 817 402,01 € qui correspond à la part du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui sera affecté à la section d'investissement de l'exercice 2025.
- + 8 116 718,99 € qui correspond aux crédits en recettes d'investissement, de l'exercice 2024 reportés sur l'exercice 2025.

La section d'investissement est équilibrée.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget supplémentaire au budget primitif 2025 de la Ville conformément à la balance annexée.

Il est demandé à la Commission d'émettre un avis sur cette proposition.